

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 8

Artikel: Se protéger des ours bruns
Autor: Glanzmann, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Se protéger des ours bruns

**Jürg Glanzmann, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
juerg.glanzmann@apiservice.ch**

Depuis quelques années, l'ours brun est de nouveau de plus en plus présent en Suisse et il pourrait devenir indigène. Il laisse toujours plus de traces, particulièrement dans les régions de montagne. Il vaut par conséquent la peine de protéger les ruchers où l'ours pourrait apparaître, par une clôture électrique.

Plus de 50 ours bruns vivent au Trentin (Italie). Ces dernières années, il est arrivé à plusieurs reprises que de jeunes ours mâles se rendent dans les régions des Grisons, du Tessin, de la Suisse centrale, du Valais ou des Alpes bernoises. Ces animaux sont omnivores: fruits, parties de plantes, animaux sauvages et de rente ainsi que des colonies d'abeilles figurent à son menu. L'ours brun adore, certes, le miel mais il convoite les colonies d'abeilles principalement à cause des larves riches en protéines !

Mesures de protection éprouvées

Une clôture électrique opérationnelle permet de protéger efficacement les ruchers pavillons, les stations de fécondation et les ruches divisibles disposées à l'extérieur. Lorsque des sites ne sont pas protégés, ils sont généralement visités plusieurs fois. Dans le canton des Grisons, le service d'alerte par SMS avise les apiculteurs de la présence d'ours (via les coordonnées des ruchers enregistrés). Il vaut toujours mieux prévenir. Une fois que l'ours est présent, il faut agir rapidement.

Données clés de la clôture

- Hauteur: de 1,20 à 1,50 m, selon le terrain
- Piquets de clôture: au moins 1,60 m de haut, 6 - 10 cm de diamètre, espacés de 2 à 5 mètres, selon le terrain et la topographie
- Electrification: Fils/torons ou ruban électrique de couleur. Distance entre les fils max. 20 cm, les isolateurs doivent être placés à l'extérieur de la clôture. Appareil électrique avec une tension de sortie minimale de 5000 volts
- Sol/mise à la terre: Pose d'un paillage de 80 à 100 cm de large sous la clôture ou tonte régulière. Bonne mise à la terre au moyen d'une tige ou d'un câble idoine

Important

Seule une clôture bien entretenue est efficace. Dès que des herbes ou la neige entrent en contact avec le fil électrique, la clôture perd de son efficacité et les ours peuvent la franchir sans encombre. Les fils présentent l'avantage, par rapport aux rubans électriques, de ne pas s'affaisser lors des chutes de neige. Les ours étant en outre capables de grimper, il faut élaguer ou couper les arbres environnants proches de la clôture. Selon le terrain, cette dernière doit être rehaussée.



© Roland Ungricht, Plantahof

Rucher mobile à Alp Parpan

Soutien

La Confédération soutient la protection des abeilles contre les ours en versant une contribution unique de 700 francs par site pour la construction d'une clôture. Pour bénéficier de ladite contribution, il faut remplir le formulaire de demande d'indemnisation pour les mesures de protection des ruches et le soumettre à Agridea. Au cours des sept dernières années, 62 clôtures à ours autour de ruchers ont ainsi été cofinancées.



© apiservice

Clôture de protection autour du rucher installée par Erwin Küng, Bever



© apiservice

Ours brun

Indemnisation en cas de dommages

Si un rucher est endommagé par un ours malgré toutes les mesures de précaution, il faut en informer le service cantonal compétent (www.protectiondestroupeaux.ch/fr/contact/), avant de toucher à quoi que ce soit. Si la présomption est confirmée, le préjudice sera indemnisé. Les ruches sont plus susceptibles d'être pillées au printemps.

Expériences issues de la pratique

Erwin Küng, du village engadinois de Bever, a reçu la visite d'un ours en 2012. Ce dernier a détruit une ruche divisible contenant des cadres de nourriture, située à côté du rucher mobile, et mangé les rayons de miel. L'animal a ensuite été dérangé par une personne avec des chiens et n'a plus réapparu. Sur ce, l'apiculteur a mis en place une barrière anti-ours en suivant les recommandations. Investissement pour cette construction : environ CHF 1100.—. Erwin enlève la clôture, respectivement les torons, vers la mi-novembre et les remet en place en avril. En principe, l'ours n'est pas actif en hiver. Bever étant situé à environ 1700 m d'altitude, la situation est délicate à la fin de l'automne et au printemps. A ce moment, les fils/bandes électriques ont déjà été retirés à cause de la neige ou n'ont pas encore pu être installés.

Liens importants :

Aide-mémoire Agridea
« Protéger les ruches contre les ours bruns »



Aide à l'exécution/Formulaire de conseil sur la protection des troupeaux (OFEV)/Demande de soutien financier pour les clôtures de ruchers :

www.protectiondestroupeaux.ch/fr/downloads/

Projet Ursina du WWF dans le canton des Grisons (brochures et aide-mémoire en allemand) :

www.ursina.org → Bienen schützen